

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n° CC-2023-154

Objet de la délibération : GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, BRAS, NANS-LES-PINS, POURRIERES, POURCIEUX, PLAN D'AUPS ET ROUGIERS - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

VU le code de la commande publique, et notamment l'Article L 3131-5

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le contrat de délégation de service public par affermage, signé le 02 février 2015 avec l'association La Maison de l'Enfance pour l'exploitation de 9 structures multi-accueil et un Relais Petite Enfance, ce contrat arrivant à échéance le 2 septembre 2022 ;

VU le nouveau contrat de délégation de service public signé avec l'association la Maison de l'Enfance pour la période du 3 septembre 2022 jusqu'au 3 septembre 2027 pour l'exploitation de ces mêmes structures ;

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 septembre 2023 ;

CONSIDERANT la compétence Petite Enfance exercée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'afin de contrôler l'activité du délégataire, celui-ci doit remettre chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

CONSIDERANT qu'en 2022, l'association La Maison de l'Enfance a géré les établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- Lei Pitchoun, Lei Nistoun, Lei Moussi à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Les Gribouilles à Bras
- Leis Esteleto à Nans-les-pins
- Lei Parpaioun à Pourrières
- Les Bout'Choux à Pourcieux
- Lei Caganis à Plan d'Aups
- Lei Minos à Rougiers
- Relais Petite Enfance Lei Gardareilles à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

CONSIDERANT que l'association Maison de l'Enfance a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT les éléments suivants :

STRUCTURES	AGREMENTS	NOMBRE ENFANTS INSCRITS	TAUX FREQUENTATION	Nombre d'Equivalent Temps plein	RATIO ENCADREMENT (NBRE ADULTE PAR ENFANT)
Les Gribouilles Bras	15	40	61,43	5	1/5,7
Leis Esteleto Nans les Pins	25	60	66,04	8,65	1/4,5
Lei Parpaioun Pourrières	50	105	72,89	14,7	1/5,3
Les Bout'Choux Pourcieux	15	36	71,90	4,9	1/4,8
Lei Caganis Plan d'Aups	19	32	76,30	6,15	1/4,9
Lei Minos Rougiers	16	15	75,29	5,65	1/4,5
Lei Nistouns Saint Maximin	40	106	65,12	12	1/5,2
Lei Moussis Saint Maximin	41	86	67,24	12,25	1/5,3
Lei Pitchouns Saint Maximin	40	91	67,9	11,75	1/5,4
TOTAUX	261	571	69,34	9,00	1 pour 5

CONSIDERANT le montant de la compensation de service public versée en 2022 d'un montant de 1 522 792,16 € soit 5 834,45 € par place ;

CONSIDERANT le montant total du budget s'élevant à 4 436 741 € de charges et 4 701 155 € de recettes, le résultat d'exploitation s'élève à +264 414 € ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 présenté par l'association la Maison de l'Enfance, délégataire de service public pour la gestion des structures d'accueil petite enfance ci-dessus référencées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.
- **DE DIRE** que la présente délibération ainsi que son rapport susvisé seront transmis au Préfet du département du Var.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND